

À la une

La liberté de renégocier le contrat pour cause d'imprévision

étude par Ralph APAVOU

Dans les relations d'affaires, la liberté pour un cocontractant de solliciter la renégociation du contrat est en réalité relative, tant les incertitudes sont nombreuses. Quant à la liberté pour l'autre cocontractant de refuser la renégociation, elle est en demi-teinte car elle est susceptible d'être sanctionnée.



© joyfotoliakid_AdobeStock

Actualité

« L'utilisation d'une IA comme ChatGPT ne remplace pas le spécialiste ; elle complète l'expertise humaine »

entretien avec Alain BENSOUSSAN

Technique

Médiation et déontologie

par Romain CARAYOL

Jurisprudence

Requalification et juridiction de jugement : la circonstance aggravante de bande organisée est-elle vraiment une circonstance si accessoire ?

note par Djoheur ZEROUKI
sous Cass. crim., 6 sept. 2023

Gazette Spécialisée

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Jehan-Denis BARBIER

Avocat au barreau de Paris, cabinet Barbier-Associés

• Charles-Édouard BRAULT

Avocat au barreau de Paris, cabinet Brault & Associés

• André JACQUIN

Avocat au barreau de Paris, cabinet Jacquin-Maruani Associés

AVEC LA PARTICIPATION DE

Philippe-Hubert BRAULT, Sabine CHASTAGNIER, Patrick COLOMER, Rémy CONSEIL, Pierre GARBIT, Olivier JACQUIN, Julien LEYMARIE et Anthony ODILE





Vient de
paraître

“ Une synthèse complète et pratique du régime de la première forme de société en France. Avec des formules de statuts et d’actes ”

Disponible
sur



www.lgdj.fr

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2023

* Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 570,74 € TTC

Recueils + table seuls : 556,45 € TTC

Journal, recueil + table : 764,73 €

Abonnement feuilletable numérique : 244,02 € TTC

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 645 €

Journal, recueil + table : 859 €

Abonnement feuilletable numérique : 239 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 713 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL456f7 ■ Futur bâtonnier de Lyon, Yves Hartemann renonce
à son poste 3
- GPL456e0 ■ Justice de proximité : la Cour des comptes dresse un bilan
positif des recrutements de contractuels 5
- GPL456b3 ■ « L'utilisation d'une IA comme ChatGPT ne remplace pas
le spécialiste ; elle complète l'expertise humaine »
entretien avec Alain BENSOUSSAN 7


Doctrine

- GPL455l4 ■ La liberté de renégocier le contrat pour cause d'imprévision
étude par Ralph APAVOU 9

Technique

- GPL456a8 ■ Médiation et déontologie
par Romain CARAYOL 13

Jurisprudence

- GPL455n2 ■ Détermination du prix dans les contrats : la guerre
entre la règle (relativement) générale et les règles particulières
à certains contrats aura bien lieu !
note par Maxime CORMIER sous Cass. com., 20 sept. 2023 (2 arrêts) 16
- GPL456e5 ■ Requalification et juridiction de jugement : la circonstance
aggravante de bande organisée est-elle vraiment une circonstance
si accessoire ?
note par Djoheur ZEROUKI sous Cass. crim., 6 sept. 2023 19
- GPL455w3 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 22
- GPL455q9 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 25
- GPL456e2 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne
des droits de l'Homme
par Catherine BERLAUD 28
- GPL455z1 ■ Chronique de jurisprudence de droit de la presse
par François FOURMENT et Philippe PIOT <https://lext.so/GPL455z1> 

Gazette Spécialisée

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX 29

Sous la responsabilité scientifique de
Jehan-Denis BARBIER, Charles-Édouard BRAULT et André JACQUIN